

**Arrêté du 16 novembre 2015 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Poitiers  
NOR : JUSB1528414A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Sylvie DIDIER (CHAUVIN), adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Poitiers.

**Article 2**

Il est, à compter de la date du présent arrêté, mis fin aux fonctions de Mme Guylaine BIGOT (COURRIVAUT), adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Poitiers.

**Article 3**

Mme Nathalie COURAUD, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Poitiers.

**Article 4**

Mme Sylvie DIDIER (CHAUVIN), adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe, est, à compter de la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Poitiers.

**Article 5**

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Poitiers, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 16 novembre 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation la chef du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,

**Marie-Noëlle DEHOUCK**